

•SwissBanking

Août 2020

Rapport annuel 2019 / 2020

Avant-propos du Président

Madame, Monsieur,

Le monde n'est plus le même depuis la pandémie de COVID-19. Des projets, des stratégies et des vies entières ont été complètement bouleversés par le virus ces derniers mois. Les conséquences en sont encore omniprésentes au sein de la population comme dans la vie politique et l'économie. Mais même en ces temps difficiles, nos banques assument leur rôle sans faillir: elles restent des fournisseurs de crédit fiables et des piliers solides pour l'ensemble de l'économie. Une excellente coopération entre elles, la Confédération, les autorités et l'Association suisse des banquiers (ASB) a permis de lancer avec succès le programme de crédits aux PME qui, dès la fin mars 2020, est venu en aide aux petites et moyennes entreprises confrontées à des pénuries de liquidités. D'emblée, l'ASB a fait office de coordinatrice et de modératrice à cet effet, mais aussi de plateforme centralisée d'échange et de dialogue pour ses membres, les PME concernées et les associations partenaires.

C'est à coup sûr une performance inédite pour la place financière suisse: en mars 2020, il n'a pas fallu plus d'une semaine à la Confédération, aux autorités, aux banques et à l'ASB pour mettre sur pied un train de mesures d'aide sans précédent dans l'histoire économique de notre pays. Si cette réactivité et cette qualité d'intervention ont été possibles, c'est parce que nous nous connaissons bien et avons noué des relations de confiance – des relations où l'on respecte la parole donnée et qui permettent des décisions aussi rapides que pragmatiques. Le programme a été défini dans ses grandes lignes en l'espace de quelques jours, sachant qu'entre spécialistes, on finit toujours par s'entendre sur les détails. L'ASB, en faisant le lien entre les banques et les autorités, s'est imposée comme un fournisseur de services important et, plus que jamais, comme un interlocuteur fiable (voir encadré). Le résultat parle de lui-même: le programme de crédits de la Confédération a fonctionné immédiatement. Il fait figure de modèle y compris à l'étranger et nos membres ont été nombreux à nous faire part de leur reconnaissance et de leur gratitude, ce dont nous les remercions chaleureusement. L'ASB est à vos côtés même et surtout dans des circonstances exceptionnelles.

Le programme de crédits aux PME: un coup d'œil en coulisse

Fin mars 2020, au démarrage du programme de crédits aux PME, plus de 120 banques participantes ont enregistré comme on pouvait s'y attendre une très forte demande de crédits. A en croire les retours d'expérience de nos membres, le traitement des requêtes s'est effectué le plus souvent dans les meilleures conditions et les systèmes ont fonctionné. En cas de difficultés, par exemple au niveau du formulaire de crédit, la coopération avec les autorités a permis d'assurer une gestion efficace et de trouver des solutions rapides. A l'issue du programme de quatre mois, les banques ont répondu favorablement à 135 805 demandes de crédit, pour un volume total de CHF 16,7 milliards.

L'ASB a fait office de prestataire de services, de modératrice et de plateforme de dialogue:

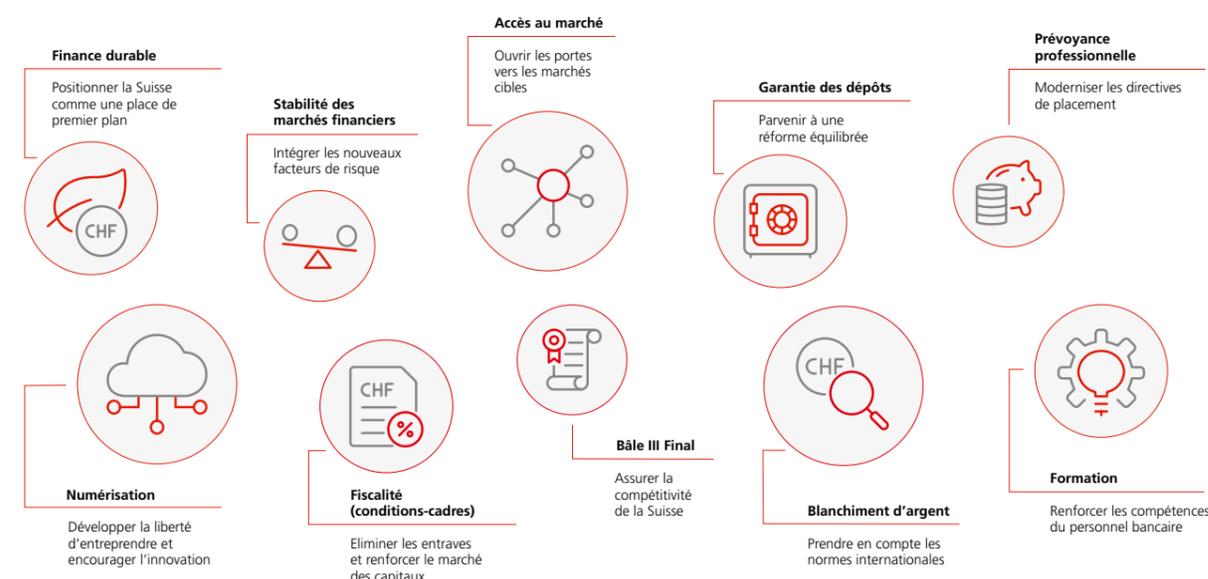
- Dès le lancement du programme, l'ASB a mis en ligne sur son site Internet une plateforme d'information centralisée proposant un grand nombre de «questions-réponses» concrètes ainsi que des retours d'expérience à l'intention de ses membres, des PME, des médias et des milieux politiques.

- Le Secrétariat et les banques ont élaboré ensemble des lignes directrices pour le traitement des crédits COVID-19, qui ont été mises à la disposition du plus grand nombre sur la plateforme d'information. L'objectif était d'instaurer des relations transparentes et engagées entre les banques et leurs clients. Ces lignes directrices, approuvées par la Commission de la concurrence (COMCO), demeurent une aide précieuse pour les banques dans le cadre de la mise en œuvre du programme. Elles complètent l'ordonnance sur les crédits COVID-19, les précisions que celle-ci fournit ainsi que d'autres textes émanant des autorités.
- Pendant la phase initiale du programme, l'ASB a créé une plateforme de dialogue permanente qui a pris la forme de téléconférences quotidiennes entre les membres des comités directeurs Retail Banking et Capital Markets, les représentants des groupes de banques ainsi que d'autres représentants de banques intéressés – non sans la très active participation des établissements à l'origine du programme. Faire ainsi chaque soir le point de la situation a été une des clés du succès: ces réunions virtuelles d'une cinquantaine de représentants de banques et d'experts du Secrétariat de l'ASB ont permis d'évoquer les difficultés au jour le jour et d'apporter sans tarder des réponses appropriées.
- Un dialogue nourri entre l'ASB et les autorités a permis d'élaborer des propositions de solutions au fur et à mesure que les problèmes se posaient et d'en discuter régulièrement. En outre, l'ASB et son comité directeur Retail Banking ont mené divers entretiens au plus haut niveau avec des associations partenaires. Dédiés aux échanges d'expériences concernant le programme de crédits aux PME, ils ont été très appréciés par toutes les parties prenantes. En période de turbulences plus que jamais, des interactions de qualité sont essentielles pour permettre à l'ASB de travailler efficacement et de défendre les intérêts de ses membres.

Les travaux de l'ASB pendant l'année en cours s'articulent autour des priorités suivantes (cf. graphique), la crise liée au coronavirus ayant à cet égard également de multiples conséquences:

«Promouvoir le numérique, agir de manière durable»

Priorités 2020 de l'Association suisse des banquiers (ASB) pour une place financière forte



Source: ASB

La stabilité des marchés financiers repose sur de nombreux piliers

La sécurité et la stabilité ont toujours été primordiales dans le contexte suisse – et c'est particulièrement vrai aujourd'hui pour la place financière: dans un monde où la volatilité va croissant, la **stabilité des marchés financiers** est plus que jamais un atout. Cela apparaît de manière prégnante avec la crise actuelle liée au coronavirus, qui n'a généré aucun risque de stabilité au sein des banques en Suisse – grâce notamment aux solides volants de fonds propres qu'elles détiennent. Dans son Rapport sur la stabilité financière publié chaque année, la Banque nationale suisse (BNS) a confirmé la résistance aux crises tant des grandes banques que des banques à vocation nationale. Mais la pandémie de coronavirus nous a fait sentir on ne peut plus clairement toute la diversité des risques susceptibles de compromettre la stabilité financière. Dès l'année dernière, nous notions qu'avec les cyberrisques, les évolutions du marché et le développement technologique, de nouvelles sources de risques systémiques se

faisaient jour. Il convenait de réagir. Au cours des derniers mois, nous avons donc délibérément lancé le débat sur certains facteurs de risque qui pèsent sur la stabilité de la place financière et nous l'avons mené sur une base très large. C'est une des raisons pour lesquelles les travaux communs du secteur bancaire et des autorités sur les questions relatives à la stabilité progressent à un rythme soutenu.

La numérisation nécessite à la fois de la liberté d'action et de la sécurité

La crise liée au coronavirus n'a fait qu'accélérer les tendances déjà à l'œuvre auparavant en matière de numérisation. Les transactions sans espèces, par carte ou paiement mobile, ont augmenté, de même que les ouvertures de compte et les contacts clients numériques via la banque mobile et la banque en ligne. Cette crise a également montré avec force combien il est important pour les banques de disposer de processus numérisés de bout en bout, à la fois à l'interface avec le client et sur le plan interne. Et elle a mis en évidence un autre aspect encore: en termes d'économie globale, la Suisse a besoin d'une **infrastructure numérique** performante et sûre pour assurer sa capacité d'innovation et sa compétitivité.

L'utilisation du cloud est un facteur de succès majeur pour la place financière. L'ASB en a identifié l'importance stratégique pour le secteur bancaire il y a quatre ans déjà et, par la suite, les discussions sur les opportunités et les difficultés liées au cloud ont été intenses avec la branche. En publiant notre Guide «Cloud» début 2019 et en organisant de grandes manifestations d'information destinées aux utilisateurs et aux décideurs, nous sommes parvenus à ancrer dans la pratique des recommandations novatrices en matière de migration vers le cloud. Depuis lors, la prise de conscience quant à l'importance des solutions en nuage s'est fortement accélérée, de même que la dynamique de la demande. Certains prestataires de *cloud computing* ont intégré nos recommandations dans leur concept commercial et des entreprises de conseil s'en servent comme lignes directrices. Ce rayonnement dépasse d'ailleurs les frontières de la Suisse, puisqu'on discute de nos propositions même à l'étranger.

La numérisation bat son plein aussi dans d'autres domaines: l'open banking, en particulier, compte parmi les sujets phares sur la scène internationale dès lors qu'est envisagé le développement futur du secteur financier. L'approche adoptée jusqu'ici par la Suisse, fondée sur l'économie de marché, a porté ses fruits. Il est clair qu'à l'avenir, les clients feront appel à un grand nombre de prestataires différents, parmi lesquels les banques joueront un rôle décisif. Grâce à leur large base de clientèle et à la confiance dont elles jouissent, elles ont l'opportunité d'être pionnières dans un écosystème intersectoriel. L'ASB suit ce processus de près.

Consciente du fort potentiel que recèle l'open banking, elle contribue activement à créer des conditions-cadres qui rendent possibles des modèles d'affaires adaptés et qui renforcent ainsi la compétitivité de la place financière suisse. A cet effet, en partenariat avec un groupe de travail composé de représentantes et de représentants des banques, nous nous sommes employés à dresser un état des lieux que nous avons publié en juillet 2020. Celui-ci vise à stimuler le dialogue, dans la droite ligne de l'approche susmentionnée fondée sur l'économie de marché. D'ores et déjà, on voit apparaître des plateformes et des marchés qui développent des solutions innovantes basées sur des API standardisées ouvertes ou internes. Dans le même temps, certaines banques travaillent à la mise au point d'API standardisées pour des domaines d'activité spécifiques.

Pas de finance durable sans coopération

Parmi les axes majeurs de notre travail figure aussi le **développement durable**: pour les banques suisses, la finance durable est à la fois une chance et une priorité absolue. La branche prend des initiatives dans dix domaines, comme nous l'avons montré dans une brochure publiée en juin 2020 et intitulée «Finance durable: la Suisse, pionnière, se positionne en pôle international de premier plan». En outre, notre nouveau «Guide pour l'intégration des facteurs ESG dans le processus de conseil auprès des clients privés» fournit un outil de référence aux banques en matière de conseil sur les placements financiers durables. Fin juin, le Conseil fédéral a publié quant à lui un rapport et des lignes directrices sur le développement durable dans le secteur financier. Il y fixe comme objectif de faire de la Suisse une place de premier plan en matière de services financiers durables. L'accent est mis sur la création de conditions-cadres appropriées, qui renforcent la compétitivité de la place financière suisse tout en encourageant la branche à s'engager en faveur d'une finance plus durable. Le Conseil fédéral soutient ainsi les diverses initiatives déjà en cours au sein du secteur financier. En matière de développement durable, les milieux économiques et politiques sont donc sur la même ligne et poursuivent le même but. Le travail de l'ASB, axé sur les solutions, n'y est pas pour rien.

Exploiter pleinement le potentiel de la finance durable nécessite aussi de meilleures conditions-cadres dans des domaines connexes. Ainsi, les établissements financiers suisses ont besoin d'un **accès approprié aux marchés internationaux**, qui leur permette d'exporter leurs produits et leurs services notamment en matière de finance durable. Par ailleurs, les prescriptions de placement destinées aux caisses de pension dans le domaine de la **prévoyance professionnelle** doivent être modernisées, de sorte que ces institutions puissent opter pour l'investissement durable sans contraintes inutiles. Enfin, il convient d'éliminer les entraves

fiscales et bureaucratiques pour les instruments financiers durables: **l'abolition générale des droits de timbre** et une **réforme de l'impôt anticipé** sont de nature à rendre les offres durables compétitives sur la scène internationale.

A travers tous ces thèmes prioritaires, on identifie un fil rouge: la **formation**. Celle-ci est à la fois la condition préalable et la base pour donner corps à nos ambitions, aujourd'hui comme demain. Cette année, l'ASB a donc encore renforcé le volet «formation» au sein du Secrétariat et de la commission spécialisée. Sa nouvelle stratégie en la matière s'articule autour de deux axes. Premièrement, les services de formation constituent le fondement de nos activités. Ils comprennent tout ce qui a trait à la coordination de la formation de base, aux examens de fin d'apprentissage et à la formation continue. Deuxièmement, le développement de la formation est au cœur de nos préoccupations. Anticiper aujourd'hui ce que les collaboratrices et les collaborateurs des banques devront savoir faire demain, tel est l'objet principal du développement de la formation. Orienté vers l'avenir, celui-ci est axé de manière stratégique sur des thématiques faisant appel à une pluralité de compétences.

L'ASB s'engage en faveur de réglementations appropriées et efficaces

La nouvelle ordonnance de la FINMA compte parmi les étapes importantes franchies l'année dernière, dans la mesure où elle répond au souhait d'un processus réglementaire clair que nos membres exprimaient depuis très longtemps. Elle précise les rôles et les responsabilités, prévoit une implication de la branche en amont et intègre des sujets importants pour nous, comme la proportionnalité et la compétitivité internationale. L'ASB juge essentiel pour l'avenir que cette nouvelle ordonnance soit appliquée avec efficacité, y compris par exemple dans le cadre de la mise en œuvre de **Bâle III Final**. A cet égard, un certain nombre de principes de mise en œuvre ont pu être définis d'entente avec les autorités avant l'entrée en vigueur concrète des nouvelles prescriptions. Il a été convenu en particulier que la Suisse ne devait pas faire cavalier seul en précipitant l'application des prescriptions de Bâle III, mais attendre de voir comment les autres grandes places financières allaient procéder. Ce principe, comme tous ceux qui ont été arrêtés d'un commun accord, constitue un élément important à respecter en vue d'une mise en œuvre réussie.

Le **régime des petites banques**, qui est en vigueur depuis 2020 et met concrètement en pratique le principe de proportionnalité dans la réglementation, a été un grand succès pour nos petites banques membres. Il est le fruit d'un étroit dialogue entre la FINMA et la branche, dans lequel l'ASB a joué un rôle moteur de coordination. Il prévoit toute une série d'allègements et

de simplifications réglementaires, qui concernent d'une part l'aspect quantitatif (p. ex. exonération des exigences de fonds propres pondérées en fonction des risques) et d'autre part le niveau qualitatif (p. ex. externalisations, risques opérationnels ou modalités de la gouvernance).

La révision partielle de la loi sur les banques et, en relation avec elle, la **réforme de la garantie des dépôts**, constituent également un projet réglementaire imminent. Les améliorations jugées nécessaires par le Conseil fédéral sont à nos yeux pertinentes: le nouveau délai de remboursement des dépôts garantis aux déposants, ramené à sept jours ouvrables, est conforme aux normes internationales et contribuera à renforcer la confiance dans le système financier. Les mesures proposées sont de nature à rendre la place financière suisse encore plus sûre et plus stable. Toutefois, selon l'ASB, il est essentiel que la réforme soit neutre en termes de coûts pour les banques et ne pèse ni sur leurs fonds propres, ni sur leurs liquidités.

Enfin, parmi les objets importants actuellement examinés par le Parlement, il y a la **révision des dispositions relatives au blanchiment d'argent** en vue de les adapter aux exigences internationales. L'ASB soutient le projet du Conseil fédéral dans l'intérêt de la conformité et de l'intégrité internationales de notre place économique.

La situation exceptionnelle de ces derniers mois, bien sûr, a mis notre Association à rude épreuve. Mais il est réjouissant de constater que nos processus sont solides et nos priorités pertinentes à long terme. Dans ces circonstances difficiles, nous avons su adopter une approche respectueuse, fidèle à nos valeurs et orientée vers l'avenir, tant il est vrai que dans les situations complexes il y a souvent plusieurs voies possibles. Transparence, clarté et dialogue sont les clés du succès.

Ces principes, nous sommes parvenus à les mettre en pratique au sein de tous les organes comme du Secrétariat. Je remercie sincèrement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Secrétariat, ainsi que toutes les représentantes et tous les représentants des banques au sein des divers comités directeurs, commissions spécialisées et groupes de travail de l'ASB. Ensemble, nous forgeons notre avenir et renforçons ainsi notre place financière.



Herbert J. Scheidt, Président

Rapport annuel de l'ASB

Marche générale des affaires

L'Association suisse des banquiers (ASB) est une association à but non lucratif dont le financement est assuré majoritairement par les cotisations des membres. La clôture des comptes annuels a été fixée désormais au 31 mars, de sorte que l'exercice sous revue est un exercice prolongé qui court du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2020. Dans ce contexte, les cotisations des membres ont augmenté d'un quart par rapport à l'exercice précédent, à environ CHF 26 millions. L'ASB comptait 268 établissements membres et 12 130 membres individuels en fin d'exercice. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'établissements membres s'est réduit de 19 (abandon de l'activité bancaire, fusions, etc.), tandis que les membres individuels sont 480 de plus. Au cours de l'exercice sous revue, l'effectif de l'ASB est resté stable et s'est établi, en moyenne annuelle et en équivalents plein temps, à 52,5 personnes.

Réalisation d'une évaluation des risques

L'évaluation des risques qui a été réalisée n'a conduit à aucun changement d'appréciation. Elle n'a donc donné lieu qu'à des adaptations ponctuelles mineures, qui ont été arrêtées par l'Audit Committee le 15 juin 2020. Au vu des informations actuellement disponibles, l'ASB estime qu'il n'existe à ce jour et à brève échéance aucun risque individuel majeur susceptible de compromettre son existence. De même, le cumul des risques individuels ne met pas en péril la pérennité de l'ASB.

Activités de recherche et développement

L'ASB mène d'intenses travaux de fond sur de nombreux sujets bancaires qui, dans l'immédiat comme à plus long terme, revêtent une importance cruciale pour la place financière suisse. Elle contribue ainsi au développement de cette dernière, dans le but de renforcer sa compétitivité et de préparer son avenir. Parmi les thèmes abordés et largement repris dans les médias au cours de l'exercice sous revue figurent la numérisation, l'open banking, le contexte de taux bas, qui fait l'objet de vives controverses, ainsi que la finance durable. Le repositionnement de l'ASB en matière de formation, amorcé durant cette même période, constitue un autre exemple de ses activités de recherche et développement. A l'heure où le secteur bancaire, en pleine mutation, accomplit sa transition numérique, de nouvelles approches s'imposent en effet dans le domaine de la formation. C'est pourquoi l'ASB a entrepris depuis 2019 de réorienter systématiquement la formation initiale et continue sur des thèmes d'avenir, dont les trois principaux sont: *sustainability fitness*, *digital readiness* et compétences transversales.

Evénements exceptionnels

La situation générée par la pandémie de coronavirus a mis l'économie à rude épreuve, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). Dans le cadre de la mise en place des crédits transitoires COVID-19, l'ASB a pleinement joué son rôle de coordinatrice entre les autorités et la branche, mais aussi de centre de compétences.

Perspectives

La situation liée à la pandémie de coronavirus a cette année des effets considérables sur la tenue des Assemblées générales. Afin de protéger la santé de tous, l'ASB a renoncé à réunir une Assemblée générale avec la participation physique de ses membres. Ces derniers pourront exercer leur droit de vote par écrit.

Depuis la nomination d'Oliver Buschan au poste de Responsable Retail Banking & Capital Markets (RBCM) en février 2020, le Comité exécutif de l'ASB est au complet. Le département RBCM a en outre été renforcé par l'intégration du domaine d'activité Politique économique.

Bâle, le 19 août 2020

Jörg Gasser
CEO

Melanie Knijff
Responsable Operations



Bilan

Actifs en CHF	31.03.2020	31.12.2018
Liquidités et actifs détenus à court terme	21 966 221	20 785 697
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	196 452	2 410 643
Autres créances à court terme	830 033	54 254
Actifs de régularisation	176 833	101 023
Total des actifs circulants	23 169 539	23 351 617
Immobilisations financières	12 935 957	12 599 699
Immobilisations corporelles	3 700 001	3 700 001
Total des actifs immobilisés	16 635 958	16 299 700
Total des actifs	39 805 497	39 651 317

Passifs en CHF	31.03.2020	31.12.2018
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	236 249	800 145
Autres dettes à court terme	760 279	866 836
Passifs de régularisation	1 083 584	717 898
Provisions à court terme	932 000	1 691 000
Total des capitaux étrangers à court terme	3 012 112	4 075 879
Provisions et postes analogues prévus par la loi	25 800 000	24 600 000
Total des capitaux étrangers à long terme	25 800 000	24 600 000
Total des fonds étrangers	28 812 112	28 675 879
Capital de l'Association	6 961 000	6 961 000
Réserves	4 032 385	4 014 438
Total des capitaux propres	10 993 385	10 975 438
Total des passifs	39 805 497	39 651 317

Compte de résultat

Compte de résultat en CHF	1.1.19 – 31.3.20 (15 mois)	1.1.18 – 31.12.18 (12 mois)
Contributions des membres	26 137 589	20 885 165
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services	1 797 988	1 455 015
Total des produits d'exploitation	27 935 577	22 340 180
Charges de matériel et de prestations de services	-9 760 352	-7 929 034
Charges de personnel	-15 848 571	-11 717 489
Autres charges d'exploitation	-2 724 807	-2 500 792
Total des charges d'exploitation	-28 333 730	-22 147 315
Résultat d'exploitation	-398 153	192 865
Charges financières (y compris pertes de change non réalisées)	-70 653	-460 660
Produits financiers (y compris gains de change non réalisés)	734 102	191 256
Produits hors exploitation	50 303	40 140
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	-1 287 000	-870 000
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	1 013 075	1 125 449
Impôts directs	-23 726	-160 396
Bénéfice de l'exercice	17 948	58 654

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie en CHF	1.1.19 – 31.3.20 (15 mois)	1.1.18 – 31.12.18 (12 mois)
Résultat de l'exercice	17 948	58 654
Variation de valeur sur immobilisations financières	-139 232	413 156
Variation des actifs circulants	1 362 602	2 702 539
Variation des fonds étrangers	-304 767	-285 253
Variation des provisions	441 000	361 000
Flux de fonds du résultat opérationnel	1 377 551	3 250 096
Investissements en actifs immobilisés	-197 027	-56 205
Flux de fonds d'investissement	-197 027	-56 205
Total des flux de fonds	1 180 524	3 193 891
Etat des liquidités au début de l'exercice	20 785 697	17 591 806
Etat des liquidités à la fin de l'exercice	21 966 221	20 785 697
Total des flux de fonds	1 180 524	3 193 891

Annexe

1. Informations sur les principes comptables appliqués

Les présents comptes annuels de l'Association suisse des banquiers, dont le siège est à Bâle, ont été établis conformément aux prescriptions du droit suisse, en particulier les articles du Code des obligations sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 961).

Dans le cadre de l'Assemblée générale du 12 septembre 2019, il a été décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable, qui commence désormais le 1^{er} avril et se termine le 31 mars. Ce changement a pris effet au 31 mars 2020, de sorte que les présents comptes annuels portent sur un exercice prolongé (1^{er} janvier 2019 – 31 mars 2020).

La présentation des comptes nécessite de la part de la direction des estimations et des appréciations susceptibles d'influer sur le montant des actifs et des passifs comptabilisés à la date d'établissement du bilan, mais aussi sur le montant des charges et des produits de l'exercice. La direction détermine selon sa libre appréciation l'usage qu'elle entend faire des marges de manœuvre prévues par la loi en matière d'évaluation et de comptabilisation. Dans l'intérêt de l'Association et sous réserve de respecter le principe de précaution, elle peut comptabiliser des amortissements, des correctifs de valeur et des provisions supérieurs à ce qui est économiquement nécessaire.

Les immobilisations corporelles sont évaluées en principe à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et des correctifs de valeur. L'immeuble d'exploitation est amorti linéairement, sauf la valeur du terrain. En cas d'indices de surévaluation, les valeurs comptables sont réexaminées et, le cas échéant, corrigées.

2. Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat en CHF

a) Liquidités et actifs détenus à court terme	31.03.2020	31.12.2018
Liquidités	11 030	11 873
Créances sur les banques	21 955 191	20 773 824
	21 966 221	20 785 697

b) Immobilisations financières		
Titres au prix du marché	12 731 457	12 395 199
Titres au coût d'acquisition	204 500	204 500
	12 935 957	12 599 699

c) Immobilisations corporelles		
Installations / mobilier / équipements informatiques	1	1
Immeuble d'exploitation à Bâle	3 700 000	3 700 000
	3 700 001	3 700 001

d) Provisions (à court et long terme)		
pour risques généraux liés aux activités d'exploitation et en vue d'assurer la pérennité de l'Association	26 732 000	26 291 000

3. Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat en CHF

a) Charges extraordinaires, uniques ou hors période	1.1.19 – 31.3.20 (15 mois)	1.1.18 – 31.12.18 (12 mois)
Constitution de provisions à court terme	87 000	770 000
Constitution de provisions à long terme	1 200 000	100 000
	1 287 000	870 000

Des provisions supplémentaires ont été constituées pour couvrir les risques généraux liés aux activités d'exploitation et en vue d'assurer la pérennité de l'Association.

b) Produits extraordinaires, uniques ou hors période	1.1.19 – 31.3.20 (15 mois)	1.1.18 – 31.12.18 (12 mois)
Dissolution de provisions	846 000	509 000
Produits exceptionnels	50 000	475 000
Autres	117 075	141 449
	1 013 075	1 125 449

Le financement de frais divers en 2019/20 a donné lieu à des dissolutions de provisions.
Les produits extraordinaires sont des recettes issues de la liquidation partielle du fonds américain pour cas de rigueur.

4. Autres informations

a) Nombre de postes à plein temps

Au cours de l'exercice sous revue comme de l'exercice précédent, le nombre de postes à plein temps s'est établi à plus de cinquante.

b) Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise

Les actifs mis en gage à titre de garantie d'engagements propres (immobilisations financières) s'élèvent à CHF 720 000 (exercice précédent CHF 630 000).

c) Montant des honoraires versés à l'organe de révision en CHF	1.1.19 – 31.3.20 (15 mois)	1.1.18 – 31.12.18 (12 mois)
Au titre de prestations en matière de révision	23 586	22 950
Au titre d'autres prestations de services	0	103 431

5. Evénements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement important susceptible de compromettre la fiabilité des comptes annuels 2019/20 ou devant être divulgué ici n'est survenu entre la date de clôture du bilan et la date d'approbation des comptes annuels par la direction, le 25 juin 2020.

Le coronavirus n'a pas eu d'incidences notables sur les activités opérationnelles. Les immobilisations financières, en revanche, ont connu des fluctuations de cours dues au marché. Leur performance se situe en zone positive sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 25 juin 2020.



Ernst & Young SA
Aeschengraben 27
Case postale
CH-4002 Bâle

Téléphone +41 58 286 86 86
Téléfax +41 58 286 86 00
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de

l'Association suisse des banquiers (Swiss Banking), Bâle

Bâle, le 25 juin 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association suisse des banquiers (Swiss Banking) comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 14 à 21) pour l'exercice de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 mars 2020.

Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 mars 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

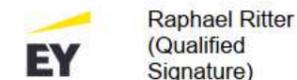
Conformément à l'article 69b CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Expert-réviseur agréé

•SwissBanking

Schweizerische Bankiervereinigung
Association suisse des banquiers
Associazione Svizzera dei Banchieri
Swiss Bankers Association

Aeschenplatz 7
Case postale 4182
CH-4002 Bâle

office@sba.ch
www.swissbanking.org